



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mil quinze**

Le **cinq mars** à **20 heures 30**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Etaient présents :

M. de CHABANNES. Mme LESME. Mme DUPERROUX.

M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL.

Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER.

M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. Mme PERICHON.

Mme MERLE. M. FUMOUX. Mme CHERVIN. Mme DESMARD.

Mme FERREIRA.

**DATE DE
CONVOCAION
26 FÉVRIER 2015**

**DATE D'AFFICHAGE
26 FÉVRIER 2015**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 19
VOTANTS : 23**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : **M. BOUCHET. M. HUSSON. M. VALERO. M. BOUTONNAT.**

Madame FERREIRA Julie a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire annonce au Conseil qu'il y a nécessité à engager, avant le vote formel des Budgets, dès le début d'année 2015 certaines opérations d'investissement dans la continuité des décisions prises au terme de l'exercice 2014 ou lorsque l'urgence est manifeste.

Ces engagements seront toutefois réalisés dans le quart des inscriptions budgétaires de 2014, en application des dispositions prévues à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En effet, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires pour la rémunération du cabinet d'études qui réalise la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de démolition partielle du Moulin de la Ville.

**OBJET :
Engagement d'un
programme
d'investissement
en raison de son
urgence.**

Montant des crédits à engager en euros TTC.
(sur la foi des estimations provisoires
détenues par les services)

• BUDGET GÉNÉRAL :

- Réhabilitation bâtiment Moulin de la Ville 5 150 €

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

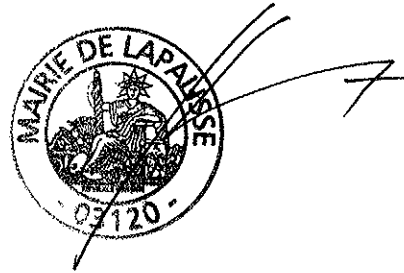
- d'approuver le programme exposé et son engagement en urgence dès Février 2015,

- de permettre à Monsieur le Maire de procéder à son ordonnancement, en lui demandant d'inscrire les crédits de dépenses d'investissement correspondants, lesquels seront repris au Budget Primitif 2015,

- d'accepter, donc, que l'ouverture comptable de ce programme s'effectue sous un numéro pris dans la suite logique de la gestion 2014, s'il n'est pas déjà créé.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Le Maire,

Publié ou Notifié

le :
Accusé de réception de la télétransmission
le :

